

Mars 2023

Fondation communautaire de Poste Canada

Période de dépôt : 13 février au 9 mars 2023

Buts : soutien aux projets assurant l'effet maximum et créant un changement durable pour les enfants et les jeunes (jusqu'à l'âge de 21 ans) dans les secteurs suivants : programmation favorisant des enfants en santé; création de collectivités sécuritaires et accueillantes pour les enfants; prestation de services aux enfants et aux jeunes à besoins spéciaux et à leurs familles; programmes de santé mentale pour les enfants et les jeunes. **Soutien financier de 25 à 50 000\$**

Programme Relève et mise en valeur de la faune

Date limite : 12 mars 2023

Buts : informer et éduquer la clientèle par la tenue d'activités fauniques à caractère éducatif; former la relève aux activités de prélèvement faunique par la tenue d'activités d'initiation; promouvoir l'offre d'activités fauniques par la production et par la distribution d'outils techniques; acquérir des connaissances sur les divers groupes de clientèle. Le programme s'adresse aux organismes dont la mission consiste à mettre en valeur les activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Fonds culturel de Nicolet-Yamaska | Information : [Marthe Taillon](#)

Dates limites : 13 mars et 13 septembre 2023

Buts : soutenir les initiatives culturelles du territoire d'application afin d'encourager la médiation culturelle en facilitant, notamment le rapprochement entre les artistes et les communautés de vie, soit : contribuer à la vitalité et au dynamisme artistique et culturel; renforcer la concertation en matière de développement culturel; accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens.

NOUVEAU | Programme d'aide aux nouvelles mobilités des personnes (NOMO)

Période de dépôt : 9 janvier au 15 mars 2023

Buts : d'augmenter le nombre de services et d'options de mobilité durable accessibles aux citoyens du Québec afin de les inciter à adopter des comportements de mobilité plus durable.

Programme de Reboisement Social™ [Formulaire](#)

Date limite : 24 mars 2023

Buts : l'aide inclut les éléments suivants : une évaluation de votre dossier, une visite de caractérisation des sites de plantation, l'élaboration du plan de reboisement, les arbres* nécessaires à la réalisation de votre projet, une main-d'œuvre qualifiée encadrant la mise en terre et les bénévoles, le fertilisant racinaire – mycorhizes, 25 % des frais de paillis d'ingénierie, du matériel de plantation, etc.

Programme d'appui au développement d'attrait touristiques

Date limite : 31 mars 2023

Buts : Stimuler les investissements privés au profit du renouvellement de l'offre touristique au Québec; Permettre d'assurer la croissance des entreprises performantes du secteur touristique du Québec. Stimuler l'économie des régions par la création d'emplois, l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques.

Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

Période de dépôt : Le RÉCIM est entré en vigueur le 15 mai 2018 **et aucune nouvelle promesse d'aide financière ne pourra être accordée après le 31 mars 2023.**

Buts : permettre la concrétisation de projets d'infrastructures pour résoudre des problématiques importantes; Maintenir l'état fonctionnel et sécuritaire des infrastructures; **Projets admissibles :** infrastructures à vocation municipale et communautaire : bureaux administratifs comme un hôtel de ville, une préfecture ou un bureau d'arrondissement; casernes de pompiers; garages municipaux et entrepôts; centres et salles communautaires.

Programme d'infrastructure Investir dans le Canada : volet Résilience à la COVID-19

Date limite : **Ce volet du programme soutient les projets à court terme qui peuvent être lancés rapidement.** La construction doit commencer au plus tard le 30 septembre 2023, et les projets doivent être achevés avant la fin de 2023, ou avant la fin de 2024 dans les territoires et dans les collectivités éloignées.

Buts : permettre de financer les types de projets d'infrastructure suivants : la rénovation, la réparation et la mise à niveau des bâtiments municipaux, territoriaux et provinciaux, des infrastructures de santé et des écoles; les infrastructures de lutte contre la COVID-19, notamment les mesures visant à favoriser l'éloignement physique; les infrastructures de transport actif, y compris les parcs, les sentiers, les passerelles, les pistes cyclables et les pistes à usages multiples; les projets d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, y compris les infrastructures naturelles, l'atténuation des inondations et des incendies, ainsi que la plantation d'arbres et les infrastructures connexes; et **NOUVEAU** les projets d'amélioration de la ventilation.

Programme Jeunes en Sentier de Rando Québec

Date limite : À surveiller, sortie en mars 2023

Buts : favoriser l'accès à la randonnée pédestre et à la raquette chez les jeunes. Comblent le déficit nature et favoriser l'activité physique, nous appuyons des projets permettant la pratique de la randonnée pédestre et la découverte du plein air.

NOUVEAU | Destination nature

Date limite : aucune, dépôt de demande en continu jusqu'en 2024

Buts : permettre aux jeunes de 12 à 29 ans du Québec de profiter des bienfaits associés au contact avec la nature, ainsi que de leur partager les connaissances et l'envie de participer à sa protection. Le soutien financier offert vise à couvrir les frais liés à la location d'autobus pour se déplacer dans un milieu naturel situé à moins de 150 km.

Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques

Date limite : À surveiller, prochain appel à projets lancé à l'hiver 2023

Buts : financer la réalisation d'études de préféabilité et la réalisation concrète de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques (MHH) fonctionnels et pérennes. **Volet 1 – Soutien à la réalisation d'une étude de préféabilité d'un projet de restauration ou de création de MHH, comporte une aide financière maximale de 20 000 \$ par projet dans les MRC où des contributions financières ont été versées au Fonds. Volet 2 – Soutien à la réalisation d'un projet de restauration ou de création de MHH comporte une aide financière maximale possible de 1 M\$ par projet retenu et varie en fonction des montants disponibles dans la MRC.**

Fondation Bon Départ – Canadian Tire

Dates limites de dépôt : **1^{er} avril**, activités été/automne, **1^{er} septembre**, activités des Fêtes/hiver, **1^{er} janvier**, activités printemps/été.

Buts : la fondation accorde des dons **d'au moins 1 000 \$** qui viendront en aide directement aux bénéficiaires à des organismes de bienfaisance qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des enfants et de leurs familles, notamment en contribuant au développement de saines habitudes de vie et à leur mieux-être.

Fonds de la ruralité - MRC Drummond

Date limite : **1^{er} avril 2023**

Buts : soutenir les projets structurants (social, culture, économie et environnement), qui permet de poursuivre la mobilisation de la communauté de la MRC ; Le soutien au développement rural qui aura comme impact de stimuler et soutenir le développement des municipalités rurales de la MRC de Drummond.

Fondation Musicaction

Date limite : **5 avril 2023**

Buts : stimuler la **programmation** dans le cadre d'**événements en chanson francophone** d'envergure au Canada pour favoriser le développement de leur carrière professionnelle. Il peut également s'agir d'**événements en musique spécialisée** qui répondent aux objectifs et des critères spécifiques.

Fonds culturel – MRC Drummond

Date limite : **7 avril 2023**

Buts : soutenir les artistes et les organismes culturels du territoire dans la réalisation de projets ponctuels et soutenir les initiatives du milieu qui contribuent à favoriser l'accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens par l'entremise d'activités de médiation culturelle.

Fonds AgriEsprit

Période d'inscription : **ouverture en avril 2023**

Buts : soutenir des projets d'immobilisations qui permettront d'améliorer la qualité de vie dans des collectivités rurales de moins de 150 000 habitants ou de communautés autochtones. Financement possible de 5 000 \$ à 25 000\$.

Fête nationale du Québec et Société Saint-Jean-Baptiste CDQ

Date limite : **7 avril 2023**

Buts : favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises. De plus, il permet d'apporter un appui aux organismes se portant responsables de l'organisation des célébrations de la Fête nationale du Québec.

Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans

Période de dépôt : **autour du 15 avril de chaque année** – programme en vigueur du 24 juin 2022 au 23 juin 2025

Buts : faciliter la conciliation famille-travail-études des parents en soutenant financièrement des organismes qui offrent des services de surveillance aux élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans **en dehors des heures de classe pendant l'année scolaire et durant la période estivale** sur l'ensemble du territoire québécois. Offrir à des groupes d'élèves handicapés du secondaire des services de surveillance qui répondent à leurs besoins et à leurs champs d'intérêt, dans un cadre sécuritaire et adapté.

Programme d'assistance financière de Loisir Sport Centre-du-Québec

Période d'inscription : **20 avril au 20 mai 2023 | 20 octobre au 20 novembre 2023**

Buts : soutenir le développement d'activités physiques, de plein air, de loisir culturel, de mise à niveau d'infrastructures récréatives et sportives, de sport. Le soutien maximal accordé est de 5 000 \$.

Dépôt en continu - Fonds de transport de Loisir Sport Centre-du-Québec

Critères d'éligibilités : Les activités admissibles doivent obligatoirement être récréatives ou sportives et issues de fédérations sportives québécoises ou d'organismes nationaux de loisir reconnu par le ministère de l'Éducation. Les déplacements admissibles devront être faits à l'intérieur du Québec seulement et devront être d'au moins 400 km (aller seulement). Les bénéficiaires du fonds de transport devront réinvestir 20 % du montant reçu au fonds de transport.

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

Volet festivals locaux

Périodes de dépôt : **30 avril** – pour les festivals qui commencent entre le 1^{er} janvier et le 30 juin **de la prochaine année civile**.

Le 15 octobre – pour les festivals qui commencent entre le 1^{er} juillet et le 31 août **de la prochaine année civile**.

Le 31 janvier – pour les festivals qui commencent entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre **de la même année civile**.

Volet commémoration (ex. : 100^e, 150^e anniversaire d'une municipalité). Date limite : **30 avril** pour les événements qui se dérouleront au cours de l'année civile suivante.

Aide financière aux festivals et aux événements touristiques

Période de dépôt : **s'échelonnera sur un mois au printemps 2023**, pour tous les événements se déroulant entre le 1^{er} novembre 2023 et le 30 avril 2024 inclusivement.

Buts : soutenir la croissance des festivals et événements touristiques majeurs qui positionnent la destination québécoise sur la scène nationale et internationale et qui, par conséquent, constituent des produits d'appel importants auprès des clientèles hors Québec (volet 1); renforcer l'attractivité des festivals et événements touristiques qui contribuent de façon notable à animer nos régions, à bonifier l'offre touristique du Québec, et ce, au bénéfice de toutes les clientèles touristiques (volet 2); encourager l'innovation et saisir les occasions permettant de maintenir la position et les avantages concurrentiels du Québec dans le domaine ainsi que d'accroître la notoriété et la visibilité du Québec (volet 3).

NOUVEAU | [Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public – Volet 2](#)

Périodes de dépôt : 1^{er} décembre 2022 au 31 mai 2023 et du 1^{er} juin 2023 au 30 novembre 2023

Buts : Accroître l'implantation et l'expansion d'aménagements publics et communautaires sur le territoire public. **Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires :** Accroître l'implantation et l'expansion d'aménagements publics et communautaires sur le territoire public comme la construction ou l'amélioration : d'un chemin multiusage situé sur les terres publiques pour accéder à un ou à plusieurs emplacements en location ou projetés de l'être; d'un sentier récréatif, à l'exception d'un sentier pour véhicules hors route. **L'aménagement :** d'une zone de mise à l'eau (p. ex., stationnement, rampe), à l'exception d'une station de nettoyage d'embarcations; d'une zone de baignade, d'une aire de jeux, d'activités motrices (p. ex., hébertisme) ou de mise en forme; d'une plateforme d'observation ou d'un lieu commémoratif; d'un jardin ou d'un verger communautaire; visant la sécurité ou la préservation de l'environnement (p. ex., matériel d'identification ou de protection de sites sensibles ou dangereux, tels qu'une plage, un milieu humide ou un escarpement).

Dépôt de demande de subvention EN CONTINU

[Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine](#)

Date limite : aucune, toutefois les projets doivent être présentés avant la date d'anniversaire de l'événement ou de la personnalité à commémorer.

Buts : Le Fonds des legs appuie les projets communautaires qui : commémorent un événement historique local important ou rendent hommage à une personnalité historique locale importante; soulignent un centenaire ou un anniversaire subséquent, par tranches de 25 ans (p.ex., 125e, 150e); entreprennent la restauration, la rénovation ou la transformation d'édifices existants ou d'espaces extérieurs ayant une signification importante pour la communauté locale et qui sont destinés à la communauté; favorisent les activités patrimoniales et les arts dans la communauté, sont créées à l'intention du grand public.

NOUVEAU | [Programme de courts publics de tennis intérieurs – Rogers](#)

Date limite : aucune indiquée

Buts : Ériger 160 nouveaux courts couverts dans 30 infrastructures d'ici 2029. Pour chaque projet, Rogers offrira un montant de 200 000 \$ en capital pour lancer le projet.

[Programme d'accessibilité des établissements touristiques \(PAET\)](#)

Date limite : aucune indiquée

Buts : Favoriser l'accessibilité des établissements touristiques du Québec et de leurs services aux personnes ayant une incapacité.

[Programme d'aide aux immobilisations culturelles](#)

Dépôt de demande d'aide : en tout temps en cours d'année

Buts : **volet 1 :** Assurer la pérennité des biens d'intérêt patrimonial, en améliorant leur état physique; **volet 2 :** Améliorer l'accès de la population et du milieu culturel et artistique aux infrastructures et équipements culturels de qualité; **volet 3 :** Assurer la pérennité de l'ensemble des œuvres d'art public créées dans le cadre de la Politique d'intégration en améliorant leur état physique; Favoriser l'accès pour la population aux œuvres d'art public créées dans le cadre de la Politique d'intégration.

NOUVEAU | [Programme OASIS](#)

Date limite : aucune, dépôt en continu jusqu'au 31 mars 2025

Buts : Vise soutenir des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques. Les infrastructures vertes admissibles sont celles qui permettent de créer des îlots de fraîcheur ou de gérer l'eau de pluie à la source.

***NOUVEAU | [Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux \(PRABAM\)](#)**

Période de dépôt : Aucun dépôt de projet n'est requis. (*) Les travaux admissibles doivent être réalisés entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2024. Fin le 31 décembre 2024

L'enveloppe du PRABAM a été répartie entre toutes les municipalités admissibles à raison d'un montant de base de 75 000 \$. Le solde de l'enveloppe a ensuite été réparti auprès des municipalités admissibles de plus de 1 000 habitants au prorata de leur population. Ainsi les contributions prévues varient entre 75 000 \$ et près de 180 000 \$. Les travaux admissibles visent les infrastructures suivantes : les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages et entrepôts municipaux ainsi que les centres ou salles communautaires.

[Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales \(PRACIM\)](#)

Dépôt de projet : en continu, toutefois les demandes sont présélectionnées à trois périodes dans l'année, soit en janvier, en mai et en septembre. Vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire. Cela a pour but de résoudre des problématiques importantes associées à leur état ou de remédier à leur absence. Le programme a également pour objectif de favoriser la réalisation de projets visant la mise en commun de services pour ces mêmes bâtiments. Le PRACIM est composé de deux volets : Volet 1 — Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire; Volet 2 — Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal.

Dépôt en continu - [Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités \(FCM\)](#)

Occasions de financement pour la réalisation de vos plans, études, projets pilotes, projets d'immobilisations environnementaux, et bien plus pour faire face aux changements climatiques.

Dépôt en continu - [FRR volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale](#)

Vise encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens.

[Fonds régions et ruralité \(FRR 2022-2025\)](#) adressez-vous à votre MRC

[MRC Arthabaska](#) : FRR en continu

Informations disponibles auprès de [François Gardner](#)

[MRC Bécancour](#) : Programmes

[MRC Drummond](#) : Fonds et programmes

[MRC Érable](#) : Fonds de la MRC

[MRC Nicolet-Yamaska](#) : Programmes FRR et FDST

Autres sources à explorer

- [Répertoire des subventions du Réseau des URLS du Québec \(RURLS\)](#)
- [Office des personnes handicapées du Québec \(OPHQ\)](#) | [Répertoire des programmes et des mesures pouvant soutenir les municipalités](#) et autres
- [Répertoire Fondations pour enfants handicapées](#)

Ministères Québec :

- [Culture et communication](#) | [Programmes et services](#)
- [Affaires municipales et de l'habitation \(MAMH\)](#) | [Soutien en développement territorial](#) | [Infrastructures](#)
- [Éducation \(MEES\)](#) | [Aide financière](#) | [Aide financière municipalités](#)
- [Emploi et Solidarité sociale](#) | [Programmes et mesures](#) : citoyens et organismes communautaires
- [Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs](#) | [Programmes et appel de projets](#) | [Aides financières pour le secteur du loisir, de la faune et du plein air](#)
- [Famille](#) | Aide financière : [Organismes-municipalités](#) | [Services de garde](#)
- [Tourisme](#) | [Aide financière](#)
- [Transports et Mobilité durable](#) | [Onglet Aide financière](#)

Fédéral :

- [Conseil des arts du canada](#) | [Subventions](#)